



COMPTE RENDU SOIREE DU 2 DECEMBRE 2009 POLITIQUES SPORTIVES MUNICIPALES ET REFORMES DES TERRITOIRES

POURQUOI CETTE SOIREE ?

La RGPP (révision générale des politiques publiques), la réforme des territoires et la suppression de la taxe professionnelle, autant de réformes qui nous préoccupent et qui sont particulièrement opaques :

- ✚ Quelles seront les conséquences sur la démocratie locale, la proximité avec les citoyens ?
- ✚ Quelles seront les conséquences financières : les départements et les régions auront-ils toujours la possibilité d'intervenir sur le sport ? Les communes auront-elles toujours les mêmes possibilités d'aider et de soutenir le sport ?
- ✚ Quelles conséquences pour les associations sportives et pour la vie associative en général

L'objectif de cette soirée est tout d'abord de comprendre l'incidence de toutes ces réformes mais aussi d'agir.

POUR COMPRENDRE, AUTOPSIE DE LA REFORME PAR PASCAL SAVOLDELLI

En fait, il y a 6 projets de lois, et peu de citoyens en ont connaissance. On peut se demander quel est le caractère d'urgence à appliquer cette réforme, alors qu'il y d'autres urgences. Cette réforme comporte 5 caractéristiques :

- ✚ Une réorganisation totale dont les conditions sont imposées par l'Etat.
- ✚ Un nouveau déséquilibre territorial.
- ✚ Une fin programmée du maillage communal.
- ✚ Un mode de scrutin anti-démocratique, le conseil d'Etat l'a qualifié « d'insincère et inégalitaire ».
- ✚ Extension critiquable de l'intercommunalité

UNE REORGANISATION TOTALE DONT LES CONDITIONS SONT IMPOSEES PAR L'ETAT

Cette réforme a été décidée par l'Etat sans aucune consultation des élus et des citoyens. La réforme prévoit un renforcement du rôle des préfets de régions et départementaux, mais des reculs sont possibles. Dans les projets de loi, ils pouvaient décider tout seul sur par exemple, l'aménagement des régions, les projets intercommunaux, actuellement ils doivent consulter et demander des avis.

UN NOUVEAU DESEQUILIBRE TERRITORIAL

La suppression de la taxe professionnelle entraîne une rupture : la valeur ajoutée de l'entreprise est extraite de son obligation vis-à-vis du territoire. On aura des zones urbaines avec des « grands pôles de compétitivité », avec de la mobilité et des flux migratoires. Se dirige-t-on vers d'un côté 'des territoires à haute valeur ajoutée (avec des équipements sportifs de luxe) et de l'autre des territoires résidentiels. Cette recomposition aura vraisemblablement des répercussions sur le sport à l'entreprise.

Il est prévu la création de métropoles, mais de quelles métropoles parle-t-on ? Paris « ville monde », n'est-ce déjà pas le cas ? Cela devrait entraîner une certaine compétition entre les grandes villes internationales.

Il y a un enjeu de gouvernance : trop d'élus, trop d'associations. Dans le projet Orbival – projet défendu par le conseil général du Val de Marne - on passe de 12 à 4 stations : certaines villes seront laissées pour compte. La métropole n'aura pas la clause de compétence générale, elle aura la clause de compétence obligatoire (développement économique, urbanisme, habitat, transport, culture) ce qui va retirer beaucoup de pouvoir au département et aux communes.

UNE FIN PROGRAMMEE DU MAILLAGE COMMUNAL :

De nouvelles communes vont être créées : on va forcer certaines communes à se regrouper

LA SUPPRESSION DE LA TAXE PROFESSIONNELLE :

La suppression de la taxe professionnelle va entraîner la création d'une nouvelle taxe sociale. On va passer de 28 milliards d'euros à 17 milliards (-11). Les premières victimes de cette disposition vont être les TPE et les PME car elles vont payer plus. Tandis que les grands groupes (banques, assurances, grande distribution) paieront moins. Pour le département, la taxe professionnelle c'est 192 millions d'euros, avec le nouveau calcul, ce sera 146 millions.

Le Val de Marne a une histoire : le couple département / commune et la force de la vie associative sont les trois piliers qui font du département un territoire harmonieux. Cet équilibre sera compromis et à l'échelle nationale, le choix de société est clair : plus d'état mais effacement de « l'état social »

DEMASQUER CE QUI SE CACHE DERRIERE LES REFORMES, PAR JEAN CLAUDE KENNEDY

L'argument d'une réduction de la dette publique n'est pas justifié, puisque les communes représentent 5% de la dette publique, elles n'ont pas le droit d'être déficitaires. Le coût des élus, c'est 0,02 % du budget de fonctionnement pour une commune comme Vitry, réduire le nombre d'élus n'a donc pas de sens. C'est la démocratie qui est en jeu.

Il s'agit plutôt d'un objectif de casses des partenariats entre les différentes collectivités, avec une réduction des moyens des communes, des départements et des régions. Que va-t-il se passer si l'on réduit les moyens humains, A Vitry, par exemple, c'est 50 % du budget de la ville ; Ce budget est réservé pour les agents qui font le service public. Nous sommes donc dans une logique de casse d'une dynamique de solidarité. Le rôle de l'état c'est de redistribuer l'impôt pour la vie sociale et la solidarité.

LES CONSEQUENCES SUR LE SPORT

Au niveau départemental : Le sport n'est pas une clause de compétence obligatoire mais générale. Le département aura uniquement des compétences obligatoires : pour le sport, le département et la région n'auront plus le droit d'intervenir. Face au désengagement de la puissance publique, les besoins en matière de pratiques sportives devront être financés par des fonds privés. Ce qui entraînera obligatoirement un critère de choix pour ces financeurs : la valeur ajoutée, l'intérêt financier.

Pour résister le département devra trouver d'autres formes de financement et celui du sport sera remis en cause. Il y aura une diminution sur les événements sportifs, et le sport de haut niveau sera reconsidéré à la baisse, au même niveau que le sport pour tous. Cependant, il ne faut pas reculer sur l'analyse des besoins en matière de pratique sportive de la population, bien au contraire, c'est le moment de faire des propositions.

Au niveau local : On casse l'outil du service public. Le sport sera le premier touché. En France, la moitié des équipements ont plus de 20 ans, comment va-t-on faire pour financer de nouvelles installations ? Que vont devenir les associations si elles ne sont plus aidées ? Il va falloir construire ensemble d'autres logiques, pour aider le mouvement sportif.

UNE POLITIQUE COHERENTE QUI REPOSE SUR UN PROJET DE SOCIETE IMPOSE PAR L'ETAT:

Ces réformes sont tout à fait cohérentes avec le projets de société souhaité par le président de la république : « Transformer la société en un grand marché » ou tout s'achète et se vend dans la seule perspective du profit et de la rentabilité. Des résistances, des oppositions existent et pourtant on est démuni devant une mécanique qui réussit à aller où elle veut. Dans le domaine du sport, c'est la même logique : a rupture avec la réorganisation du service public.

RESISTER C'EST INFORMER, CONTINUER, PROPOSER, COOPERER :

A partir du moment où l'on a bien compris l'objectif des ces réformes, les conséquences qu'elles entraîneront fatalement, il est nécessaire de construire des coopérations avec les élus des villes et des conseils généraux, de réfléchir ensemble à une façon de lutter. Ne pas baisser les bras mais continuer à faire des projets pour que les pratiques sportives restent accessibles à l'ensemble de population. Le tissu associatif est le pilier d'une société plus humaine et solidaire. La lutte et les alternatives passent nécessairement par une profonde réflexion sur les formes de lutte adaptées à la société d'aujourd'hui.

Les participants

Structure	Nom	Prénom
Mairie de Vitry	Kennedy	Jean Claude
Conseil général	Savoldelli	Pascal
SC Choisy le Roi Voile	Bourjot	Laure
ES Vitry	Moustart	René
RSC Champigny	Bouchier	Roland
ES Vitry	Moustart	Janine
Municipale de Choisy	Hubert	Phillipe
RSC Champigny	Ravier	Jean Pierre
Mairie de Villejuif	Staat	Bernard
AS Communaux de Vitry	Voreux	Bruno
ASP 94	Tocanne	Jean Louis
Dassault Sports	Hauss	Francis
ES Vitry	Bruneau	Laurent
Mairie de Paris 12ème	Bonnet	Nicolas
US Ivry	Breton	Gilbert
US Ivry	Tafflet	Michel
Service des sports Conseil Général	Daudet	Sophie
Mairie d'Arcueil SDS	Espitallier	Fabrice
Mairie d'Arcueil SDS	Leconte	Patrice
La Balle Jaune	Denis	Cathy
US Ivry	Favier	Jean Pierre
Comité FSGT 94	Maleyran	Gregory
Mairie d'Arcueil	Arberet	Jean Michel
ES Vitry	Bruneau	Daniel
Comité FSGT 94	Courant	Josette
Comité FSGT 94	Pothen	Martine
Comité FSGT 94	Bensikhaled	Farid
ES Vitry	Boiteux	Jean Michel
ES Vitry	Chognard	Roger
CS Valenton	Fleming	Clyde
FSGT	Oulaldj	Emmanuelle
Conseil Général	Heurtier	Sylvie

Remerciements à Messieurs Savoldelli et Kennedy pour leur participation.